

quant, sur un ton d'ironie acerbe, d'une part, qu'il approuve le travail de la conférence, et, de l'autre, qu'il le désapprouve. Il n'est pas surprenant que les honorables membres qui l'entourent l'aient regardé pour tenter de découvrir ce qu'il voulait dire. Il est évident que le peuple, quand il aura lu son discours, pourra difficilement deviner ce qu'il a voulu dire.

Quand il parle de liberté, de lier le Parlement, oublie-t-il que le gouvernement auquel il accordait son appui a signé et exécuté le traité avec les Indes occidentales pour douze longues années durant lesquelles aucun avis ne pouvait être donné pour y mettre fin? Sait-il que le leader dont il nous parle toujours était en avril 1911 partie à un traité avec le Japon pour douze années? Sait-il que les mains du Parlement étaient liées alors? Mais l'occasion d'attaquer les efforts de ceux qui lui sont opposés relativement à un traité avec un vaste empire ne l'a pas empêché d'oublier les Antilles ou le Japon ou tout autre pays. Il ne songeait qu'à parler de cette glorieuse liberté qui lui a été si utile dans le passé lorsqu'il s'écriait: "Liberté, liberté, liberté!" et demandait au ciel de l'aider à maintenir la liberté du pays dans un but unique, celui de capter des votes.

C'est donc ainsi que, ce soir, relativement à des ententes qui ne sont pas encore soumises à la Chambre et conséquemment qui ne peuvent pas être discutées, bien qu'elles l'aient été dans Huron-Sud sans que les électeurs sachent à quoi s'en tenir, nous voyons mon très honorable ami s'efforçant de montrer qu'il y est opposé d'un côté tout en disant, de crainte d'offenser quelques-uns de ses partisans et amis: "Naturellement, je les approuve si elles sont raisonnables, si elles n'enfreignent pas la glorieuse liberté qui est si importante." Nous avons le spectacle de sa logique, dont il a parlé avec tant d'éclat cet après-midi,—cette opposition aux traités qui doivent être en vigueur pour plus de vingt-quatre heures. Il lui faut attaquer cet effort en vue d'établir la politique fiscale du Dominion, sur une base stable, afin que chaque partie du pays puisse en tirer profit pendant une période de cinq ans, oubliant, comme il le dit, ce que l'on faisait dans le passé, alors qu'une durée de douze ans n'était pas jugée trop longue pour un traité signé avec une colonie britannique ou un pays étranger.

Puis il a parlé de l'élection de Huron-Sud. Deux cents Hurons-Sud ne donneraient pas le pouvoir à mon très honorable ami.

Quelques MEMBRES: Essayez donc.

Le très hon. M. BENNETT: La Hollande est encore aux Hollandais. Il y a quelques [Le très hon. M. Bennett.]

mois nous réduisons de quatre mille voix la majorité dans Maisonneuve.

M. DUFF: Le très honorable premier ministre est dans le pétrin.

Le très hon. M. BENNETT: Dans Huron-Sud, il y a eu un changement de 700 votes pour des raisons dont il n'est pas du tout difficile de se rendre compte. Or, lorsque le très honorable chef de l'opposition fait allusion à la leçon de Kipling, qu'il me permette de lui rappeler ceci: les Anglais ont gagné la guerre. De sorte que nous nous souviendrons de la leçon et que nous remporterons les prochaines élections. Nous n'aurons pas de peine à le faire.

Un MEMBRE: Ne vous hâter pas trop de l'essayer.

Le très hon. M. BENNETT: Que l'honorable député se renseigne auprès du gouvernement du Manitoba touchant l'université et qu'il se taise.

Un MEMBRE: Allez demander à Régina qui a gagné la dernière élection.

Le très hon. M. BENNETT: Eh bien! Ce n'est pas l'honorable député.

Et maintenant que j'ai appelé l'attention sur les conventions commerciales à l'appui de mes observations, je n'ai pas l'intention de m'étendre plus longuement sur ces accords qui n'ont pas encore été soumis à l'examen de cette Chambre. Cependant, je puis déclarer ceci: La plus grande latitude possible sera donnée aux honorables membres de scruter le texte de ces accords commerciaux; on en connaît toute la portée depuis plusieurs semaines puisque le texte de ces documents a été publié dans les colonnes des journaux, sauf les annexes tarifaires. Et lorsqu'on nous demande sérieusement ici pour quelle raison nous avons adopté la ligne de conduite que nous avons prise, il est à peine nécessaire de rappeler ceci à tout honorable membre, qui occupe un siège ici depuis une session. En vertu de notre règlement, les résolutions de voies et moyens entrent en vigueur le jour même où elles sont proposées. Or, si ces remaniements tarifaires étaient publiés, il serait impossible d'empêcher l'accapement ou de prévenir les agissements des marchands qui seraient peut-être au détriment des revenus publics et de l'Etat. Bien que ces règlements ne soient pas en vigueur dans d'autres pays, ils l'ont toujours été au Canada.

Le très hon. MACKENZIE KING: Qu'est-ce que ces observations ont à voir dans la ratification des accords d'avance?

Le très hon. M. BENNETT: Je ne discute pas cet aspect de la question. Mon très honorable ami oublie les arguments qu'il a fait